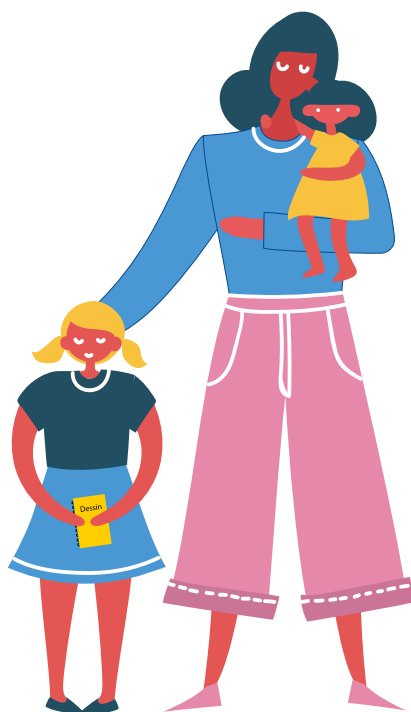




INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CAHIER REVENDICATIF



FILIÈRE

Petite enfance



Pôle revendicatif Secteur territorial

Pour la CFDT, la petite enfance comprend les enfants de 0 à 6 ans, et les modes d'accueil se décomposent en deux temps de vie : les établissements d'accueil pour jeunes enfants de 0 à 3 ans (crèches, relais petite enfance, maison assistantes maternelles...) et les établissements maternels pour les 3 à 6 ans, la France rendant obligatoire la scolarisation des enfants de plus de trois ans.

Contacts

Virginie GREGORACI
Secrétaire nationale
vgregoraci@interco.cfdt.fr

Jacqueline FIORENTINO
Secrétaire fédérale
jfiorentino@interco.cfdt.fr

Valérie CROCHET
Secrétaire fédérale
vcrochet@interco.cfdt.fr

D'abord, quelques repères

* Rapport annuel sur l'état de la fonction publique du DGFIP 2022

** Selon la DREES 2018

*** Selon les chiffres Insee/ Siasp
Calcul DGCL 31 décembre 2022

Dans la fonction publique territoriale



1 931 800
agents



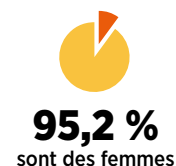
61,3 %
sont des femmes



Dans la filière médico-sociale**



91 300
agents



95,2 %
sont des femmes

66 000
sont fonctionnaires

25 300
sont contractuels



32,5 % catégorie A
ex. puéricultrice, infirmière, psychologue

2,5 % catégorie B
ex. auxiliaire de puériculture

65 % catégorie C
ex. auxiliaire de soins

Dans la filière sociale***



171 100
agents



95,1 %
sont des femmes

127 000
sont fonctionnaires

44 100
sont contractuels



34 % catégorie A
ex. éducatrice de jeunes enfants

1,5 % catégorie B
ex. auxiliaire de puériculture

64,5 % catégorie C
ex. ATSEM, AssMat, agent social

Dans la filière technique

Il n'y a actuellement pas de données exploitables sur les métiers en lien avec le secteur de la petite enfance.



67 210
assistantes maternelles
51 979
ATSEM

Comme dans les métiers de la petite enfance, la grande majorité des agents territoriaux sont des femmes, la fédération a fait le choix de féminiser ce cahier revendicatif.

Un service public de la petite enfance indispensable

Les enjeux

La proximité du service

Les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent maintenir cette prérogative pour assurer à toutes les familles, quels que soient leurs statuts socio-économiques, d'avoir le même accès aux possibilités d'accueil pour leurs enfants, tout en prenant en compte les bassins de vie et les bassins d'emplois.

L'égalité des chances

Un service public de la petite enfance doit garantir l'égalité des chances en termes d'apprentissage, de développement personnel (physique et psychologique), de sociabilisation et cela, dès le plus jeune âge.

La réponse aux besoins de la population

Un service public de la petite enfance permet de dimensionner et d'adapter les offres d'accueil (nombre de places) à la demande des usagers, de favoriser la mise en œuvre de l'égalité professionnelle femme/homme et de s'adapter aux évolutions à venir par rapport aux organisations du travail (télétravail, suppression congé parental, semaine en 4 jours...).

La multiplicité des structures d'accueil

Les crèches collectives, les crèches familiales, les haltes-garderies, les jardins d'enfants, les structures multi-accueil, l'école et l'étendue de leurs horaires d'ouverture permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale tout en choisissant l'environnement éducatif dans lequel leur enfant va évoluer, grandir et s'épanouir.

La qualité du service rendu

Les structures de la petite enfance sont soumises à des normes de qualité, de sécurité stricte et cela inclut des critères relatifs aux conditions d'accueil, à la qualification du personnel, aux ratios éducateurs/enfants, aux activités proposées, à l'hygiène, à la sécurité des locaux, aux enjeux environnementaux qu'il est primordial de garantir sans considérer que le caractère financier soit l'unique variable d'ajustement.

L'attractivité de ces métiers

La reconnaissance des professionnelles, la considération sociétale de l'utilité de ces métiers, la revalorisation salariale permettraient de faciliter les recrutements. La déféminisation des métiers pourrait faciliter la déprécarisation (salariale et temps de travail) et supprimer l'idée que seule une femme doit s'occuper des jeunes enfants.

Le financement

Les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent maintenir ce service en régie et non en DSP (délégation de service public). Toutefois, une réelle réforme fiscale, fondée sur une tarification solidaire et une répartition des recettes différentes, doit être mise en œuvre pour assurer ce service public. Les employeurs pourraient contribuer financièrement et proportionnellement au nombre de leurs travailleurs.

Brigitte

Éducatrice de jeunes enfants
Je travaille en collaboration avec différentes structures de la collectivité (crèches et relais petite enfance), en proposant aux professionnelles la mutualisation, le prêt et l'achat de jouets et jeux éducatifs, ainsi que des animations ludiques pour les moins de 3 ans. Toutes ces missions contribuent à la qualité d'accueil du jeune enfant et à son développement. J'apporte mon expertise en donnant des conseils en aménagement d'espaces de jeux.

Magali

ATSEM
Mon métier est souvent oublié, invisible, mal reconnu tant par l'Éducation nationale, la collectivité que par le Gouvernement. J'adore ce que je fais, le travail en équipe, l'accompagnement des enfants... Toutefois, le seul point noir au tableau : je me sens seule !!! Les journées à rallonge, le ménage me donnent l'impression de toujours courir contre la montre, ce qui finit par me fatiguer.

Christelle

ATSEM
La double autorité, le maire et le directeur d'école, peut parfois être complexe. Le métier d'ATSEM peut créer stress et frustration : on n'est plus assez disponible et à l'écoute de l'enfant.

Haciba

ATSEM
C'est un métier où attention et patience sont des qualités indispensables. Les sollicitations sont nombreuses et le travail collaboratif avec les nombreux acteurs (enseignants, agents de restauration, agents d'entretien, animateurs...) s'exerce sans avoir le temps nécessaire pour le mettre en œuvre, tout en veillant au bien-être de l'enfant.

Mylène

Adjoint technique accueillant des enfants de maternelle en accueil périscolaire
Les conditions de travail ont beaucoup évolué avec les nouvelles Réglementations. Accueillir 12 enfants de moins de 6 ans, ce n'est pas toujours simple. J'ai souffert d'un manque de reconnaissance de mon métier et de mes compétences. Un jour, un parent m'a dit : « Qu'est-ce j'aimerais être à votre place, à ne pas travailler et à passer ma journée à jouer !... ».

Ces enjeux montrent la nécessité d'un service public de la petite enfance pour soutenir les familles et garantir l'épanouissement de l'enfant dans le respect des principes républicains.



Les métiers de la petite enfance, nécessaires mais en tension

Les agents territoriaux exerçant les métiers de la petite enfance (0 à 6 ans) sont considérés comme **primordiaux pour le développement de l'enfant**, mais le manque de reconnaissance des employeurs et les conditions d'exercice qui se dégradent rendent ces **métiers de moins en moins attractifs**.

Ce que porte la CFDT →

Les revendications CFDT pour toutes les filières des métiers de la petite enfance

Reconnaître l'usure professionnelle générée par la pénibilité (bruit, posture, mobilier spécifique aux enfants...) en réinstaurant la catégorie active ;

Faciliter les reconversions professionnelles avant les mises en invalidité ;

Créer une NBI (nouvelle bonification indiciaire) spécifique pour tous les agents exerçant des missions auprès de la petite enfance ;

Harmoniser et uniformiser l'octroi d'un complément de traitement indiciaire (CTI) à l'ensemble des professionnelles ;

Faciliter les départs en formations de professionnalisation en obligeant les employeurs à remplacer systématiquement les professionnelles absentes ;



Modifier les taux d'encadrement pour permettre aux professionnelles d'exercer leurs métiers dans de bonnes conditions afin d'assurer la qualité du service rendu ;

Intégrer toutes les professionnelles des métiers de la petite enfance dans les communautés éducatives ;

Arrêter la contractualisation de septembre à juin et les temps de travail incomplets subis ;

Mettre en adéquation les référentiels métiers pour valoriser toutes les missions réalisées ;

Interdire les contrats en dessous de 28 heures afin que tous les agents bénéficient de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) ;

Permettre une évolution de carrière en revoyant les grilles.



Les revendications CFDT complémentaires à chaque filière ou métier

Filière sociale

Permettre aux agents « faisant-fonction » d'avoir une évolution de carrière (intégrer le cadre d'emploi correspondant aux missions exercées) ;

Légiférer et uniformiser le calcul du temps de travail (annualisation en année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre) ;

Déprécariser le métier en augmentant le temps de travail à 35 heures ;

Prendre en compte tous les temps de travail (avec l'équipe éducative, les temps de formation...) ;

Créer une charte nationale pour harmoniser les missions relatives au métier.

Filière médico-social

Faciliter l'accès à la fonction publique en proposant un concours sur titre.



Assistantes maternelles

Créer un véritable statut professionnel ;

Donner accès aux mêmes droits que les agents territoriaux ;

Appliquer une revalorisation systématique des indemnités de repas et d'entretien en fonction de l'inflation.



Filière technique

Instaurer des journées en continu afin d'éviter les coupures dans l'organisation du travail ;

Permettre l'équilibre vie professionnelle et vie privée en supprimant les journées hachées.



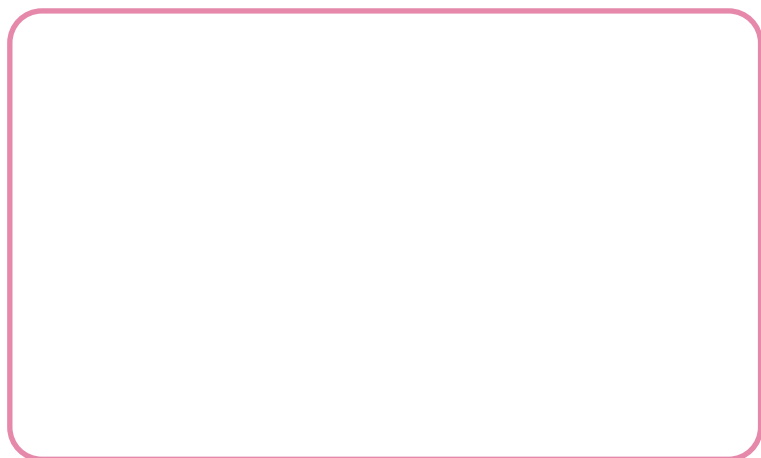


INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CAHIER REVENDICATIF

FILIÈRE

Petite enfance



Fédération Interco CFDT
47/49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
01 56 41 52 52

